

**PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 MARS 2023 20H30**

Etaient présents :

MM. Guillaume DUVAL, Ronan LAIGNEL, Elie LEMARCHAND, Julien MORCEL
Yves MOREAUX, Olivier PAZ, Pascal ROUZIN et Yves SAVEY ;

Mmes Marylin BIOCHE, Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Clémence GOARIN
Francine LELIEVRE, Catherine MARION, Delphine MEON et Christiane PALAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe BLANCHET a donné pouvoir à Mme Francine LELIEVRE

Secrétaire de séance : Clémence GOARIN

La parole est donnée à Monsieur Pascal ROUZIN qui remercie Monsieur LAQUAY, Trésorier de la commune pour sa présence au conseil municipal et pour ses conseils au cours de l'année. Il remercie également Madame Delphine OLIVIER Comptable, Madame Olga BOUBET FURAHHA Directrice Générale des Services, Monsieur Pascal CHAPEDELAINE Directeur des services techniques et Madame Cathy DUBOURG chargée de communication pour le travail accompli.

Monsieur Pascal ROUZIN rappelle qu'il a été décidé en 2021 le changement de nomenclature comptable en M57 à compter de l'année 2022 pour l'ensemble des trois budgets générant les modifications suivantes :

- un plan comptable différent
- la mise en place du Compte Financier unique en remplacement du compte de gestion et du compte administratif.

Pour le budget annexe Restaurant base nautique, cette modification de nomenclature n'a pas été prise en compte par la trésorerie, ce qui a amené à présenter des comptes financiers incomplets avec une nomenclature M14.

BUDGET SPORTS DE GLISSE

✓ CFU- Compte financier unique 2022

Monsieur Pascal ROUZIN donne connaissance des écritures passées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, puis Monsieur le Maire se retire pour laisser la parole à Francine LELIEVRE, afin que celle-ci invite les membres du conseil municipal à procéder au vote.

A l'unanimité, le compte financier unique est adopté pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	<i>Dépenses de l'exercice</i>	13 894,92
	Recettes de l'exercice	20 500,00
	Excédent 2022	6 605,08
	Excédent 2021	1 433,58
	EXCEDENT GLOBAL	8 038,66
Section d'investissement	Dépenses de l'exercice	15 824,62
	Recettes de l'exercice	15 790,29
	<i>Résultat 2022</i>	- 34,33
	<i>Déficit 2021</i>	- 15 790,29
	DEFICIT GLOBAL	-15 824,62

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 8 038,66 € et un déficit en section d'investissement de 15 824,62 €.

✓ Affectation du résultat

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir : 8 038,66 € dans le budget investissement au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 se trouve inscrit au budget primitif 2023 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement recettes	R 1068	8 038,66 €
Déficit d'investissement reporté	D 001	15 824,62 €

✓ **Vote du budget primitif 2023**

Monsieur Pascal ROUZIN présente le budget prévisionnel pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les prévisions budgétaires suivantes :

- budget de fonctionnement, équilibré à 34 492.40 € en dépenses et en recettes
- budget d'investissement équilibré à 43 284.62 € en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement	34 492.40 €
Section d'investissement	43 284.62 €

BUDGET RESTAURANT BASE NAUTIQUE

La nomenclature comptable en M57 n'ayant pas été modifiée au 1^{er} janvier 2022 à la suite d'un dysfonctionnement de la trésorerie, le budget reste en M14 avec présentation du compte de gestion et du compte administratif.

Ce dysfonctionnement a généré la non prise en compte de recettes pour un montant de 249 500 € soit :

- 49 500 € en fonctionnement pour la livraison à soi-même des travaux effectués en régies en 2022
- 200 000 € en restes à réaliser correspondant à un emprunt signé avec le Crédit Agricole Normandie non débloqué au 31 décembre 2022

✓ **Vote du compte administratif 2022**

Le Maire-adjoint donne connaissance des écritures passées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement, puis Monsieur le Maire se retire pour laisser la parole à Francine LELIEVRE, afin que celle-ci invite les membres du conseil municipal à procéder au vote.

A l'unanimité, le compte administratif est adopté pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses de l'exercice	45 542,77
	Recettes de l'exercice	14 170,00
	Déficit 2022	31 372,77
	Excédent 2021	9 392,90
	DEFICIT GLOBAL	21 979,87
Section d'investissement	Dépenses de l'exercice	36 914,61
	Recettes de l'exercice	0,00
	Déficit 2022	36 914,61
	Excédent 2021	49 418,00
	EXCEDENT GLOBAL	12 503,39

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit en section de fonctionnement de 21 979,87 € et un excédent en section d'investissement de 12 503,39 €.

✓ **Vote du compte de gestion**

Le Trésorier remet son compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif qui comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier,
- Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate que les résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice sont identiques et approuve le compte de gestion du Trésorier.

✓ **Affectation du résultat**

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2022, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat dans le budget 2023 de la façon suivante :

Déficit antérieur reporté en section fonctionnement dépenses	D 002	21 979,87 €
Excédent d'investissement reporté	R 001	12 503,39 €

✓ Budget prévisionnel

Monsieur Pascal ROUZIN, Maire-adjoint en charge des finances, présente le budget prévisionnel du bar restaurant de la base nautique de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les prévisions budgétaires suivantes :

- budget de fonctionnement équilibré à 63 670 € en dépenses et en recettes
- budget d'investissement équilibré à 436 908.12 € en dépenses et en recettes

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Pascal ROUZIN présente les principaux indicateurs financiers :

- résultat d'exploitation : 446 K€, en diminution de - 72 K€ par rapport à 2022
- CAF brute : 425 K€, en diminution de - 87 K€ par rapport à 2022
- CAF nette : 243 K€ en diminution de -108 K€ par rapport à 2022
- encours de la dette : 1 946 K€ au 31 décembre 2022, niveau raisonnable soit 875 euros par habitant, taux moyen très faible (0.92 %).
- capacité de désendettement : 4 années et 7 mois d'épargne brute pour rembourser la dette. C'est un ratio inférieur à 5 ans donc c'est un bon ratio.
- fonds de roulement insuffisant : 429 k€. Il représente environ 1.75 mois des dépenses réelles de fonctionnement, alors que l'idéal serait d'avoir au moins 2.5 mois soit environ 600 K€.
- fiscalité maîtrisée, peu élevée avec des taux stables depuis 2015 et inférieurs à la moyenne de la state de population.

Monsieur Pascal ROUZIN résume la situation de la façon suivante :

- une situation financière plutôt satisfaisante mais qui se dégrade depuis 2 ans.
- la capacité d'autofinancement nette a diminué sur cette période de 187 K€ et a été divisée par 1.77.

✓ Budget principal, CFU- Compte financier unique 2022

Section de fonctionnement,

Les Recettes : + 3 397 606.08 €

Les Dépenses : - 3 168 938.41 €

Excédent année N : 228 667.67 €

Excédent de l'année N-1 : 192 050.63 €

Excédent global : 420 718.30 €

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 Charges à caractère général : 850 K€

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 744 K€

- L'effectif au 31 décembre 2022 était de 38 salariés, soit
 - o 27 titulaires
 - o 4 stagiaires
 - o 7 Contrats à Durée Déterminée

- 22 saisonniers ont complété l'effectif habituel
 - o 12 sauveteurs pour la surveillance de la plage pendant 2 mois
 - o 3 Agents de Surveillance de la Voie Publique pendant 2 à 4 mois
 - o 1 agent à l'animation pour 2 mois
 - o 3 agents au service technique pendant 6 mois (avril à septembre)
 - o 4 agents au service technique pendant 1 mois (piques papiers)

- Tous les salariés titulaires, stagiaires et CDD avec contrat supérieur ou égal à 12 mois perçoivent le 13^{ème} mois

- La masse salariale 2022 est en augmentation (+9.1%) par rapport à 2021 générée par :
 - o l'embauche d'un agent à l'animation

- l'embauche d'un agent à l'agence postale communale
- l'augmentation du point au 1^{er} juillet liée à l'inflation
- les avancements

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : 346 K€

- 6553 Contribution au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours : 49 k€
- 65541 Syndicat Départemental Electricité Calvados : 60 K€ pour l'éclairage public
 - Maintenance du matériel : 29 K€
 - Énergie : 31 K€
- 65548 Autres contributions SDEC : 39 K€,
 - remboursement de 3 emprunts d'une durée de 12 ans portés par le SDEC pour les effacements des réseaux contractés en 2011 et 2013
- 657362 : subvention CCAS : 30 K€
- 6574 : subvention aux associations : 29 K€

Chapitre 66 – Frais Financiers : 20 K€

- Montant très faible lié à un encours d'emprunts raisonnable et au taux moyen bas

Les recettes de fonctionnement : 3 589 K€

Chapitre 70 Ventes de produits : 215 K€

dont 130 K€ pour la facturation de la cantine, de la garderie et des repas du personnel

Chapitre 73 Impôts et taxes : 2 283 K€

- 73111 Contributions directes : 1 819 k€ :
 - Produits des 3 taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti,
 - Représente 51 % des recettes de fonctionnement
 - Revalorisation des bases 2022 /2021 : +3.4 %
 - Augmentation du produit fiscal : + 76 K€ soit + 4,3% par rapport à 2021,
 - Montant TH résidences secondaires : 427 K€
- 7381 Droits de mutation : 302 k€
 - Taxe sur le montant des ventes immobilières

Chapitre 74 Dotations et subventions : 545 K€

- 7411 Dotation forfaitaire reçue de l'état : 415 K€
- 7473 : Dotations départementales : 17 K€ dont 15 K€ pour l'utilisation du gymnase par le collège

- 74741 Participation des communes : 39 K€
 - o Facturation des frais scolaires aux communes voisines n'ayant pas d'école
 - Ecole maternelle : 950 € par élève, 17 élèves
 - Ecole élémentaire : 720 € par élève, 32 élèves

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 227 K€

- 752 Revenus des immeubles : 105 K€
- 757 Redevances Délégation de Service Public : 121 K€
 - o Camping : 80 K€
 - o Golf piscine : 8 K€
 - o Tennis : 1 K€
 - o Marché : 32 k€

Section d'investissement

Recettes 2022 : 1 210 786.59 €
Dépenses 2022 : 1 210 023,96 €
Résultat 2022 : 762.63 €
Excédent 2021 : 6 573.13 €
Résultat global : + 7 335.76 €

Les dépenses d'investissement

- Réalisé : 1 210 023.96 €
- Restes à réaliser : 160 200 €

-

Chapitre 16 Remboursement des Emprunts : 182 K€

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 57 K€ pour les frais d'étude

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 446 K €

- 2131 Bâtiments publics : 234 K€
 - Co-working : 121 K€
 - Ecole maternelle : 113 K€

- 2156 Installations de voirie : 41 K€ pour l'installation de 5 caméras de vidéosurveillance

- 21538 Autres réseaux : 181 K€ extension réseau électrification des 5 avenues

23 Immobilisations en cours : 262 K€, travaux à la Redoute

Les restes à réaliser 2022 : 160 K€

Immobilisations engagées, non réglées et reportées dans le budget 2023

- Espace France Services : 63 K€
- Ecole maternelle : 5 K€
- Réseau travaux flets de gré : 7 K€
- Faucheuse débroussailleuse : 45 K€
- Matériel informatique : 6 K€
- Redoute : 34 K€

Les recettes d'investissement

Réalisé : 1 210 786.59 €

Restes à réaliser : 47 746 €

Chapitre 10 Dotations : 769 K€

- FC TVA : 211 K€, TVA récupérée en 2022 sur immobilisations réglées en 2021
- Taxe Aménagement : 173 K€, taxe sur les nouvelles constructions,
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 385 k€

Chapitre 13 Subventions d'investissement 203 K€,

- 1321 La poste : 8 K€

- 1322 Région : 51 K€ pour la Redoute

- 1323 Département : 78 K€ pour la Redoute

- 1328 subventions autres : 65 K€
 - La poste : 3 K€

- Economie d'énergie base nautique : 30 K€
- Conservatoire littoral Redoute : 32 K€

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire afin de permettre le vote du compte financier unique de l'exercice 2022.

Francine LELIEVRE, invite le conseil municipal à passer au vote.

A l'unanimité, le compte financier unique est adopté pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses de l'exercice	3 168 938,41
	Recettes de l'exercice	3 397 606,08
	Excédent 2022	228 667,67
	Excédent 2021	192 050,63
	Excédent global	420 718,30
Section d'investissement	Dépenses de l'exercice	1 210 023,96
	Recettes de l'exercice	1 210 786,59
	Excédent 2022	762,63
	Excédent 2021	6 573,13
	Excédent global	7 335,76

En tenant compte des résultats 2021, le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent global de 420 718,30 € en section de fonctionnement et de 7 335,76 € en section d'investissement.

Affectation du résultat

Après avoir voté le résultat de clôture de l'exercice 2022, ainsi que le solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir : 420 718,30 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est inscrit au budget primitif 2023 de la manière suivante :

Excédent antérieur reporté en section fonctionnement recettes	R 002	315 600,06 €
Excédent d'investissement reporté	R 001	7 335,76 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé en section d'investissement recettes	R 1068	105 118,24 €

Vote des taux d'imposition 2023

Les bases fiscales ont augmenté de 7.1% en 2023 par rapport à 2022

Cela signifie qu'à taux identique, le montant de l'impôt payé par le contribuable va augmenter de 7.10%

La taxe d'habitation :

Monsieur Pascal ROUZIN rappelle que jusqu'en 2022, le taux de la taxe d'habitation était de 9.29 %, il était figé sur le taux 2017 et n'était plus voté.

Pour les résidences principales, la taxe d'habitation est supprimée en totalité depuis le 01/01/2023

Pour les résidences secondaires, aucune exonération n'est prévue.

A partir de 2023, le taux doit être à nouveau voté et pourra être augmenté en fonction de la règle de lien fiscal.

Le taux proposé par la commission finances est 9.29%, identique à 2022

Le produit fiscal 2023, qui concerne uniquement les résidences secondaires est de 451 957 €

La taxe sur foncier bâti :

Bases d'imposition 2023 : 5 739 000 en augmentation de 8.26 %, soit 7.1 % pour la revalorisation des bases et 1.16% pour la croissance (nouvelles bases)

Taux proposé : 40.25% identique à 2022

Produit attendu : 2 309 948 €

La taxe sur foncier non-bâti :

Bases d'imposition : 221 300 €

Taux proposé : 25.80%, identique à 2022

Produit : 57 095 €

Le produit fiscal attendu :

Taxe d'habitation : + 451 957 €

Taxe sur foncier bâti : +2 309 948 €

Taxe sur foncier non bâti : + 57 095 €

Effet correcteur Réforme 2021: - 854 900 suite au transfert du taux départemental vers le taux communal

Produit fiscal attendu : 1 964 100 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux d'imposition pour l'année 2023

A l'unanimité, le conseil municipal définit les taux comme suit :

- **Taxe d'Habitation** : 9,29 %
- **Taxe Foncière (bâti)** : 40,25 %
- **Taxe Foncière (non bâti)** : 25,80 %

Vote du budget prévisionnel 2023

Ce budget a été réalisé sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt

- Budget de Fonctionnement équilibré à 5 390 207.06 € en dépenses et en recettes
- Budget d'Investissement équilibré à 2 806 793.06 € en dépenses et en recettes

Section de fonctionnement,

❖ Les dépenses de fonctionnement

Monsieur Pascal ROUZIN rappelle que la commission des finances a pris en compte les augmentations au niveau de l'énergie, des matières premières et des salaires.

Chapitre 011 Charges à caractère général : 1 101 K€

Hors régies, le budget est de 1 001 K€ soit une augmentation de 15.60% par rapport à 2022

Monsieur ROUZIN précise les points suivants :

- les sommes proposées correspondent aux demandes des services gestionnaires.
- certains comptes regroupés en 2022 avec la M57 ont été à nouveau éclatés :

- Comptes 6061, fournitures non stockables
 - Comptes 6062, fournitures non stockées
 - Comptes 6063, fournitures d'entretien et petit équipement
- Comptes 6061 fournitures non stockables : le budget « énergie » est en forte augmentation
- Le SDEC nous informe des augmentations suivantes :
 - Electricité hors éclairage public : +25%
 - Gaz naturel : +125 %
 - Le budget énergie, hors éclairage public qui est comptabilisé au chapitre 65, va passer de 70 K€ en 2022 à 110 K€ en 2023, soit + 40 K€ par rapport au budget 2022, +57 %
 - 60612 Electricité : 50 K€
 - 60613 Chauffage : 60 K€

Analyse du chapitre par fonction hors régies :

- Services techniques : 534 K€
- Administration générale : 195 K€
- Restaurant scolaire et garderie : 63 K€
- Ecoles : 48 K€
- Animation : 46 k€
- Plage : 46 K€
- Communication : 31 K€
- Gymnase : 21 K€
- Bibliothèque : 17 K€

Chapitre 12 Charges de personnel : 1 967 K€

- Le budget a été établi pour 61 salariés :
 - 39 agents titulaires, stagiaires et CDD
 - Service administratif : 7 agents,
 - Service Communication : 1 agent
 - Service scolaire + ménage bâtiments communaux : 9 agents
 - Service animation-culture : 2 agents,
 - Service Police municipale : 1 agent
 - Service technique : 18 agents
 - Bibliothèque : 1 agent

- 22 saisonniers employés de 1 à 6 mois dont 12 maîtres-nageurs sauveteurs pour la surveillance de la plage
- L'augmentation de la masse salariale de 187 K€ par rapport au budget 2022 se justifie de la façon suivante :
 - o Solde services mutualisés 2022 (facture NCPA reçue en 2023) : 36 K€
 - o Augmentation du service mutualisé RH en novembre 2022, année pleine en 2023 : + 20 K€
 - o Création d'un poste pour les papiers d'identité : 24 K€
 - o Mise en place des tickets restaurant : 32 K€
 - o Avancements : 25 K€
 - o Inflation : 50 K€

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 396 K€

- 6553 Service Incendie : 49 K€,
- 65541 Contributions SDEC Eclairage Public 85 k€
 - o Maintenance du matériel : 30 K€
 - o Consommation d'électricité : 55 K€
 - Augmentation du prix de l'électricité de l'éclairage public + 125 %
 - A consommation égale, la facture passerait de 31 à 70 K€
 - Prévision 55 K€ du fait de la réduction des horaires d'éclairage, +24 K€ par rapport à 2022
 - ⇒ Augmentation totale énergie sur 2023 : + 40 K€ (électricité + chauffage) + 24 K€ (éclairage public) = + 64 K€ avec réduction d'horaires éclairage public
- 657362 Subvention CCAS : 30 K€
- 6574 Subventions aux associations : 42 K€

Chapitre 66 Charges financières : 16 K€

- Intérêts des 7 emprunts en cours
- Taux moyen : 0.89 %

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 1 667 K€

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement qui alimente la section d'investissement

Le montant paraît très important mais reste insuffisant du fait qu'il est inférieur à la somme de la vente du camping (1 500 K€) et du report excédentaire de N-1 (316 K€) :
- 149 K€

Cela signifie que les recettes de fonctionnement prévisionnelles de l'année hors camping (3 574 K€) ne financent pas en totalité les dépenses prévisionnelles de l'année (3 723 K€).

❖ Les recettes de fonctionnement

Chapitre 70, Ventes de produits : 210 K€
dont 126 K€ pour les redevances scolaires

Chapitre 042, Opération d'ordre transfert entre sections : 183 K€

- Travaux en régie effectués par notre personnel (fournitures + salaires)
- Livraison d'immobilisation à soi même

Chapitre 73, Impôt et taxes 2 405 K€

- 73111 Contributions directe : 1 964 K€
 - o Produits des taxes foncières et de la Taxe d'Habitation
 - o Les bases fiscales ont augmenté de 7.10 % en 2022
 - o Pas d'augmentation des taux communaux
 - o Augmentation du produit fiscal : + 145 K€ par rapport à 2022
- 7381 Droits de mutation : 280 K€
 - o Taxe sur les ventes immobilières perçues par la commune

Chapitre 74 Dotations et subventions : 502 K€

- 7411 Dotation forfaitaire 415 K€ : montant identique à 2022.
- 7473 Participation du département : 15 K€ : utilisation du gymnase par le collège
- 74741 Participation des communes : 33 K€

Participation des communes voisines n'ayant pas d'école dont les enfants sont scolarisés à Merville

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 1 768 K€

- 752 Revenus des immeubles 1 675 K€
 - o Vente du fonds de commerce du camping : 1 500 K€
 - o Loyer camping 9 mois : 75 K€

- Loyers immeubles + salle polyvalente : 100 K€

757 Redevances Délégation Services Public : 92 K€

- Camping point du jour : 50 K€, 1 trimestre 2023 + solde partie variable 2022
- Golf et piscine : 9 K€
- Tennis : 1 K€
- Marché : 32 K€

02 Excédent 2022 reporté : 305 K€

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 806 793.06 €

❖ Les dépenses d'investissement

- Restes à réaliser 2022 : 160 200 €,
- Nouvelles dépenses 2023 : 2 646 593.06 €
- Soit un total de 2 806 793.06 €

Chapitre 16 Remboursement des emprunts : 370 K€

- Remboursement d'emprunt : 367 K€ dont un emprunt relais d'un montant de 200 K€ réalisé en 2021 pour le préfinancement de la TVA et des subventions.
- Remboursement dépôt de garantie : 3 K€

Chapitre 20 Immobilisation incorporelle : 103 K€

Frais d'étude pour 6 dossiers

- Etude paysagère cimetière : 5 K€
- Ecole élémentaire : 25 K€
- Ecole maternelle : 20 K€
- Gymnase : 22 K€
- Logements locatifs : 25 K€
- Carrefour avenue de Paris : 6 K€

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 1 257 K€

- Les principales dépenses
 - 2131 Bâtiments publics : 208 K€
 - Travaux école élémentaire : 26 K€

- Travaux école maternelle : 5 K€
- Travaux mairie : 18 K€
- Restaurant scolaire : 3 K€
- Travaux Maison France Service : 6 K€
- Atelier service technique : 150 K€
- 2135 Agencements aménagements installations : 706 K€
 - Surveillance de la plage : 39 K€
 - Piste cyclable haut des colombiers : 56 K€
 - Base nautique (hors restaurant) : 586 K€
- 2156 Installations de voirie : 40 K€
 - Vidéo protection 5 caméras : 35 K€
 - Poteau incendie : 5 K€
- 2158 Autres matériels et outillages techniques : 50 K€
 - Matériel pour les services techniques
- 2182 Matériel de transport : 32 K€
 - 2 utilitaires pour les services techniques

23 Immobilisations en cours : 381 k€

Provision pour les futurs travaux au gymnase et aux écoles

27 Autres immobilisations financières : 407 K€

Prêts aux budgets annexes :

- Restaurant la réserve : 400 k€
- Local kite surf : 7 K€

40 Opérations d'ordre : 183 K€, travaux effectués en régie

- Bâtiments publics : 128 K€
- Agencements et aménagement de terrain : 55 K€

❖ **Les recettes d'investissements**

- Reste à réaliser en 2022 et de 47 746 €.
- Nouvelles recettes : 2 759 047.06 €
- Total de 2 806 793.06 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : 220 K€, amortissements des immobilisations

Chapitre 10 Dotations: 335 K€

- 10222 FC TVA : 120 K€
- 10226 Taxe aménagement : 110 K€
- 1068 Excédent fonctionnement capitalisé : 105 K€

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 477 K€

- 1321 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 217 K€
 - Base nautique : 149 K€
 - Vidéo protection 2022 : 15 K€
 - Ecoles : 53 K€

- 1322 Subventions régionales : 92 K€
 - Extension de la base nautique

- 1323 Subventions départementales : 168 K€
 - Redoute : 19 K€
 - Extension de la base nautique : 149 K€

021 Virement de la section de fonctionnement : 1 667 K€

16 Emprunts et dettes assimilées : 3 K€

- 165 encaissements des dépôts de garantie des locataires 3 K€

Le projet prévisionnel est soumis au vote.

Le budget s'équilibre comme suit

Section de fonctionnement	5 390 507.06 €
Section d'investissement	2 806 793.06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les prévisions budgétaires suivantes en tenant compte des reports de l'année 2022 :

Délibérations relatives à la fongibilité asymétrique des crédits (budget principal et budgets annexes)

Le Maire indique qu'en 2015 il a été créé une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable appelée la M57 ; initialement réservée aux métropoles, celle-ci a été étendue à l'ensemble du secteur public local.

Il rappelle que le 16 décembre 2021 la Commune a délibéré pour entrer dans l'expérimentation de la M57 et du compte financier unique au titre des années 2022 et 2023.

Il indique que par ailleurs une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Il précise que dans le cadre de la M57 il n'est plus possible d'avoir un chapitre dédié aux dépenses imprévues pour les Collectivités de taille modeste.

Cependant, il est prévu une faculté pour le conseil municipal de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Aussi, il demande au Conseil la possibilité de pouvoir procéder à de tels mouvements de crédits entre chapitres dans tous les budgets de la commune.

Etant précisé que le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans le budget principal et les budgets annexes.

Prêts

Prêt au budget annexe bar restaurant de la base nautique : réalisation d'un emprunt à la commune

Le Maire donne de nouveau la parole à Monsieur Pascal ROUZIN. Afin de financer le projet d'investissement, il est nécessaire de réaliser un emprunt à la hauteur de 400 000 € maximum.

Pour ce faire, la commission finances a proposé que le budget principal prête cette somme au budget annexe bar restaurant de la base nautique aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans maximum

- Taux : 0%
- Amortissements en fonction de la trésorerie du budget annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Pascal ROUZIN, prend en considération la demande et approuve le projet qui lui est présenté.

Et décide, à l'unanimité, de financer 400 000€.

Prêt au budget annexe local sports de glisse : réalisation d'un emprunt à la commune

Le Maire donne de nouveau la parole à Monsieur Pascal ROUZIN. Afin de financer les investissements, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 7 318,99€ maximum.

Pour ce faire, la commission finances a proposé que le budget principal prête cette somme au budget annexe local sports de glisse aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans maximum
- Taux : 0%
- Amortissements en fonction de la trésorerie du budget annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Pascal ROUZIN approuve le projet qui lui est présenté.

Et décide, à l'unanimité, de financer 7 318,99€.

A 23h30 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.